

# Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

## Contexte

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) a été constitué en organisme de la Couronne par le gouvernement de l'Ontario en 1996 en réponse aux recommandations de sa Commission royale sur l'éducation de 1995. La Commission avait conclu qu'il fallait mettre au point des tests à l'échelle du système pour vérifier les progrès des élèves à certaines étapes critiques du processus d'apprentissage et garantir à la population que tous les élèves sont évalués selon les mêmes critères. Le gouvernement voulait aussi répondre à la demande du public, qui exigeait des renseignements plus clairs sur le rendement des élèves des écoles publiques de l'Ontario ainsi qu'une plus grande responsabilisation à cet égard.

L'OQRE a pour mandat de mettre au point, d'administrer et de noter des tests provinciaux permettant d'évaluer le rendement des élèves, puis de rendre compte des résultats. Ces résultats sont censés produire des données de qualité fiables et objectives que le ministère de l'Éducation (le Ministère) et les 72 conseils scolaires de la province pourront utiliser pour planifier les améliorations à apporter à l'enseignement. L'OQRE doit aussi gérer la participation de la province à l'évaluation nationale et internationale des élèves et en rendre compte.

Chaque année, l'OQRE évalue les élèves de toutes les écoles publiques de l'Ontario qui sont en 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années. Les élèves de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années passent des tests de lecture, d'écriture et de mathématiques, tandis que ceux de 9<sup>e</sup> année sont évalués seulement en mathématiques. Pour obtenir leur diplôme d'études secondaires, tous les élèves, y compris ceux des écoles privées, doivent réussir le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL), qui est généralement administré en 10<sup>e</sup> année.

L'OQRE formule les questions d'examen en se fondant sur les attentes établies dans le curriculum du Ministère. Les questions sont censées donner une idée objective du rendement des élèves. Les tests doivent posséder le même degré de difficulté d'une année à l'autre pour permettre une comparaison temporelle des résultats.

L'OQRE fournit des lignes directrices précises que les conseils scolaires, la direction des écoles et les enseignants doivent suivre dans l'administration des tests aux élèves. Il supervise ensuite la notation des tests, généralement effectuée par des enseignants des niveaux élémentaire et secondaire. L'OQRE doit rendre compte des résultats au public et recommander au Ministère des moyens d'améliorer la qualité ou l'efficacité de l'enseignement élémentaire et secondaire en Ontario.

Le processus d'évaluation est une entreprise vaste et complexe, car l'OQRE doit préparer chaque année

cinq évaluations différentes en français et en anglais, puis imprimer, livrer, administrer, ramasser et noter près de 600 000 tests dans environ 4 300 écoles et rendre compte des résultats. Chaque étape du processus, depuis la préparation des questions jusqu'à la rédaction des rapports publics, exige un certain nombre de procédures et de contrôles pour que les résultats reflètent bien la capacité de chaque élève.

L'OQRE emploie environ 140 employés permanents secondés par des employés détachés et temporaires, dont le nombre peut atteindre 1 700, en période d'examen. Il compte aussi sur des experts professionnels et techniques pour l'aider à élaborer et à administrer les tests. L'OQRE s'est aussi doté d'un groupe de spécialistes en psychométrie (science qui a pour objet de mesurer la capacité intellectuelle), composé d'universitaires de toute l'Amérique du Nord, pour qu'il commente ses processus d'évaluation. Les dépenses de l'OQRE, qui s'élevaient à 31,7 millions de dollars en 2008-2009, sont entièrement financées par le Ministère.

## Objectif et portée de la vérification

Notre vérification avait pour objectif de déterminer si l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation avait mis en place les systèmes, processus et procédures nécessaires pour s'assurer que :

- les résultats des évaluations sont comparables d'une année à l'autre et reflètent avec précision le rendement des élèves par rapport au curriculum de l'Ontario;
- les exigences législatives et stratégiques sont respectées;
- les biens et services sont acquis et les programmes sont exécutés dans le respect des principes d'économie et d'efficacité.

Dans le cadre de notre vérification, nous avons fait des recherches sur les pratiques d'évaluation des élèves dans d'autres administrations, examiné

et analysé les directives, politiques et procédures administratives de l'OQRE, et interviewé des membres du conseil d'administration et des employés de l'Office, dont deux experts en psychométrie. Nous avons également parlé à des membres du personnel de quatre conseils scolaires : Peel District, Halton District, Hastings and Prince Edward District, et Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District, ainsi qu'à des intervenants tels que des employés de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, de l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens, et du Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation.

Notre vérification incluait également un examen des activités de la Direction des services de vérification interne du Ministère, dont ses récents rapports de vérification. Nous nous sommes fiés à son travail dans certains domaines, afin de réduire la portée de notre vérification.

## Résumé

Nous avons constaté que l'OQRE avait mis en place les procédures et contrôles nécessaires pour s'assurer que ses tests reflètent avec précision les attentes établies dans le curriculum du Ministère. Nous avons également conclu que l'OQRE, pour s'assurer que le niveau de difficulté des tests était comparable d'une année à l'autre, imposait de rigoureux critères pour l'élaboration et la mise à l'essai des questions, que le contenu des tests avait fait l'objet d'un examen approfondi, et que les questions d'examen avaient été révisées plusieurs fois avant d'être incluses dans une évaluation.

Les intervenants, dont les membres de la direction et du personnel enseignant des écoles, convenaient du fait que les tests donnaient une image généralement fidèle du rendement des élèves par rapport aux attentes du curriculum. Nous étions toutefois d'avis qu'on pourrait renforcer la

surveillance de l'administration des tests en faisant en sorte que tous les conseils scolaires et toutes les écoles soient visités en période d'examen au fil du temps et que les changements interannuels importants dans les résultats obtenus par les conseils scolaires et les écoles fassent l'objet d'une enquête approfondie.

En ce qui concerne le processus d'évaluation et de déclaration des résultats, nous avons relevé les points à améliorer et pris note de ce qui suit :

- L'OQRE a adopté certaines mesures d'assurance de la qualité afin de crédibiliser ses processus et procédures. Ces mesures lui permettent de s'assurer que les questions posées aux élèves sont adaptées à l'année scolaire et conformes aux attentes établies dans le curriculum du Ministère, et que le niveau de difficulté des tests reste constant d'une année à l'autre.
- Pour aider à surveiller l'administration de ses tests, l'OQRE demande à un entrepreneur de l'extérieur de visiter des écoles choisies afin d'examiner la préparation des tests, d'assurer la sécurité des cahiers d'examen, d'observer l'administration des tests et d'appliquer d'autres procédures d'assurance de la qualité. Dans l'ensemble, l'entrepreneur a trouvé un degré élevé de conformité aux procédures d'administration de l'OQRE. Les conseils scolaires ont tous été visités à l'occasion d'une ou de plusieurs évaluations, mais il faut améliorer le processus de sélection des écoles pour réduire le risque de tricherie et de non-conformité aux procédures administratives. Par exemple, l'entrepreneur n'avait pas visité 10 des 72 conseils scolaires de la province au cours des cinq dernières années pour évaluer l'administration du Test provincial de compétences linguistiques (TPCL). Il visitait toutefois un certain nombre d'écoles privées, dont les élèves doivent passer le TPCL, où le nombre d'élèves testés pouvait ne pas dépasser cinq.
- Tous les élèves sont censés passer les tests de l'OQRE, mais la direction des écoles peut

accorder des exemptions, par exemple aux élèves ayant des besoins particuliers et à ceux dont l'anglais est la langue seconde. Les rapports publics sur les résultats globaux des tests de l'OQRE englobent les élèves exemptés, mais ceux-ci sont comptés comme n'ayant pas atteint la norme provinciale dans les notes d'évaluation. En conséquence, les écoles où le nombre d'élèves exemptés est disproportionnellement élevé recevraient des notes globales plus faibles que les écoles comparables comptant beaucoup moins d'élèves exemptés. Les membres du personnel enseignant et de la direction que nous avons interrogés étaient presque unanimes à dire que cette politique était injuste et qu'elle risquait de fausser sensiblement les résultats déclarés par l'OQRE.

- L'OQRE embauche et forme jusqu'à 1 700 évaluateurs pour noter les examens et il doit veiller à ce que l'évaluation soit uniforme. Les examens-contrôles de validité, qui sont notés par un groupe d'experts, sont généralement impossibles à distinguer des examens ordinaires et sont dissimulés parmi eux. L'OQRE surveille les notes attribuées à ces examens-contrôles par les évaluateurs afin de déterminer s'il y a lieu de refaire la formation. L'OQRE s'est fixé un certain nombre d'objectifs. Un de ces objectifs, qu'il réussit toujours à atteindre, est de faire en sorte que la note attribuée à 95 % des examens-contrôles ne s'écarte pas de plus d'un niveau de celle accordée par le groupe d'experts. Pour certaines questions cependant, l'OQRE n'atteint pas toujours un de ses autres objectifs : faire en sorte que la note attribuée à 70 % des examens-contrôles soit identique à celle déterminée par le groupe d'experts. Il s'est toutefois rapproché de cet objectif au cours des dernières années.
- Aux niveaux inférieurs (3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années), les interventions de l'enseignant ou de la direction (comme l'assistance aux élèves) constituent le principal risque pour l'intégrité des résultats. À l'école secondaire (9<sup>e</sup> année

et TPCL), le risque passe de la direction des écoles ou des enseignants aux élèves, qui sont plus susceptibles de tricher, par collusion ou autrement. Cependant, l'OQRE utilise essentiellement les mêmes processus d'assurance de la qualité pour toutes les évaluations, au lieu d'adopter une approche variée qui tient compte des risques associés à chaque évaluation.

- En plus d'examiner les anomalies au niveau de l'élève, l'OQRE fait un examen informel des résultats au niveau de l'école et du conseil scolaire. Une analyse et un suivi formels pourraient toutefois s'avérer nécessaires pour évaluer la fiabilité des résultats. Par exemple, nous avons remarqué que, dans certaines écoles, les résultats de l'OQRE pouvaient varier dans une proportion allant jusqu'à 50 % d'une année à l'autre, mais l'Office ne faisait pas un suivi systématique de ces cas afin de savoir pourquoi.
- Pour aider à motiver les élèves qui n'arrivent pas à atteindre la norme provinciale en mathématiques appliquées, les écoles peuvent intégrer les évaluations de l'OQRE aux notes du bulletin scolaire pour les mathématiques de 9<sup>e</sup> année. Nous avons toutefois constaté que cela ne se faisait pas de façon uniforme à travers la province, les résultats obtenus aux tests de l'OQRE pouvant représenter entre 0 % et 15 % de la note finale de l'élève.
- L'OQRE présente des rapports annuels sur les résultats des tests administrés aux élèves et des questionnaires sur ses activités distribués aux élèves, aux enseignants et aux directeurs d'école. Or, les membres sondés du personnel scolaire étaient d'avis que les questionnaires ne leur permettaient pas de suggérer des moyens d'améliorer le processus d'évaluation. Ils convenaient généralement du fait que l'OQRE devrait s'efforcer davantage d'expliquer le processus d'évaluation aux parents et autres intervenants et de leur montrer comment ce processus peut aider à améliorer l'apprentissage.

- Les dépenses principales de l'OQRE se rapportent à l'administration des tests aux élèves, comme les coûts engagés pour assurer la dotation et le recrutement des évaluateurs temporaires ainsi que l'impression, l'entreposage et la distribution des tests. Nous avons constaté que l'OQRE avait mis au point un processus budgétaire efficace pour contrôler les coûts et qu'il avait réduit ses dépenses annuelles de plus de 20 % en cinq ans tout en offrant essentiellement le même service. L'OQRE doit suivre les directives du Conseil de gestion du gouvernement dans l'acquisition des biens et services, et nous avons constaté qu'il se conformait au processus d'appel d'offres et que les documents et approbations nécessaires étaient versés au dossier. Pour sa part, l'équipe des services de vérification du Ministère a conclu que les procédures de l'OQRE pour le remboursement des frais de déplacement fonctionnaient généralement de façon efficace.

## RÉPONSE GLOBALE DE L'OQRE

L'OQRE joue un rôle important dans le système d'éducation de l'Ontario. Il fait une évaluation indépendante du rendement des élèves à des moments précis de leur apprentissage, ce qui donne une idée de la qualité et de la responsabilité des écoles publiques et fournit des renseignements importants pour l'amélioration des élèves, des écoles et du système dans son ensemble.

Nous sommes heureux d'apprendre que la vérification du vérificateur général témoigne de la rigueur des pratiques et processus d'évaluation qui sous-tendent le travail de l'OQRE. La vérification confirme que les tests reflètent bien les attentes établies dans le curriculum du ministère de l'Éducation, que leur niveau de difficulté est comparable d'une année à l'autre, et que les processus d'administration et de notation permettent de s'assurer que les résultats sont

valables et uniformes et qu'ils indiquent bien le rendement des élèves. Nous sommes aussi heureux d'entendre que, de l'avis des intervenants, les tests reflètent les attentes établies dans le curriculum de l'Ontario.

L'OQRE est fier du fait que le rapport confirme la solidité de ses pratiques financières et reconnaît que nous avons réussi à réduire les dépenses annuelles de plus de 20 % en cinq ans tout en offrant essentiellement le même service. Étant donné notre souci d'amélioration constante, nous accueillons favorablement les recommandations du vérificateur général et nous examinerons chacune d'elles de près afin de renforcer davantage le programme d'évaluation. Nous tâcherons particulièrement de mieux expliquer et promouvoir le programme d'évaluation auprès des parents et du grand public.

## Constatations détaillées de la vérification

### VUE D'ENSEMBLE DES TESTS DE L'OQRE

L'OQRE administre environ 600 000 tests chaque année depuis 2000-2001. La Figure 1 montre la ventilation des tests pour l'année scolaire 2008-2009. Les tests de 3<sup>e</sup> année ont commencé en 1997 et ceux de 6<sup>e</sup> année, en 1999. Les tests de mathématiques de 9<sup>e</sup> année, quant à eux, remontent à 2001. En octobre 2000, l'OQRE a administré le premier Test provincial de compétences linguistiques, que les élèves doivent réussir pour obtenir leur diplôme d'études secondaires. Les versions anglaise et française des tests ont le même nombre et le même type de questions, mais reflètent les différences dans le curriculum selon la langue d'enseignement.

À l'exception du TPCL, que l'élève réussit ou échoue, les tests sont notés sur une échelle de quatre points où quatre est la note la plus élevée et correspond à peu près à un « A ». L'objectif global

Figure 1 : Tests de l'OQRE – 2008-2009

Source des données : OQRE

	Nombre d'élèves
<b>3<sup>e</sup> année – lecture, écriture, mathématiques</b>	
Anglophones	125 500
Francophones	6 500
<b>6<sup>e</sup> année – lecture, écriture, mathématiques</b>	
Anglophones	136 100
Francophones	6 300
<b>9<sup>e</sup> année – mathématiques théoriques</b>	
Anglophones	101 000
Francophones	4 000
<b>9<sup>e</sup> année – mathématiques appliquées</b>	
Anglophones	48 500
Francophones	1 500
<b>10<sup>e</sup> année – TPCL</b>	
Anglophones	142 400
Francophones	5 500
<b>Nombre total de tests administrés par l'OQRE</b>	<b>577 300</b>

du Ministère est de faire en sorte que 75 % des élèves âgés de 12 ans obtiennent au moins le niveau 3, équivalent à une note moyenne de B, aux tests administrés par l'OQRE à l'échelle de la province en lecture, écriture et mathématiques.

Les résultats de tous les tests administrés dans la province depuis 1999-2000 sont illustrés aux Figures 2, 3 et 4.

## PRÉPARATION ET ADMINISTRATION DES TESTS

### Développement des questions d'évaluation

Comme il est indiqué plus haut, l'OQRE prépare chaque année des tests séparés en lecture, écriture et mathématiques pour les élèves de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, ainsi que des tests de mathématiques en 9<sup>e</sup> année et de compétences linguistiques en 10<sup>e</sup> année (TPCL). Ces tests sont censés permettre une évaluation exacte et fiable du rendement des élèves, être conformes au curriculum de l'Ontario dans chaque

**Figure 2 : 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années – Pourcentage d'élèves atteignant la norme provinciale (niveaux 3 et 4) – 1999-2000-2008-2009**

Source des données : OQRE

Année scolaire	3 <sup>e</sup> année						6 <sup>e</sup> année					
	Anglophones			Francophones			Anglophones			Francophones		
	Lecture	Écriture	Math	Lecture	Écriture	Math	Lecture	Écriture	Math	Lecture	Écriture	Math
1999-2000	49	52	57	45	50	41	50	48	51	58	58	57
2000-2001	49	52	61	41	51	40	55	53	54	54	57	60
2001-2002	50	55	58	44	55	47	55	53	54	58	61	63
2002-2003	50	55	57	47	58	47	56	54	53	58	63	66
2003-2004	54	58	64	49	63	55	58	54	57	63	68	70
2004-2005	59	61	66	49	68	57	63	59	60	67	70	74
2005-2006	62	64	68	56	72	59	64	61	61	68	73	76
2006-2007	62	64	69	54	73	61	64	61	59	68	74	76
2007-2008	61	66	68	60	74	62	66	67	61	75	80	78
2008-2009	61	68	70	66	76	66	69	67	63	77	79	80

**Figure 3 : 9<sup>e</sup> année, mathématiques – Pourcentage d'élèves atteignant la norme provinciale (niveaux 3 et 4) – 2000-2001-2008-2009**

Source des données : OQRE

Année scolaire	Anglophones		Francophones	
	Théoriques	Appliquées	Théoriques	Appliquées
2000-2001	49	13	45	10
2001-2002	64	21	65	22
2002-2003	66	21	66	20
2003-2004	68	26	68	27
2004-2005	68	27	69	24
2005-2006	71	35	70	32
2006-2007	71	35	70	33
2007-2008	75	34	67	34
2008-2009	77	38	68	40

**Figure 4 : 10<sup>e</sup> année – Pourcentage d'élèves ayant réussi le Test provincial de compétences linguistiques – 2000-2001-2008-2009**

Source des données : OQRE

Année scolaire	Anglophones	Francophones
2000-2001	68	54
2001-2002	75	67
2002-2003	72	79
2003-2004	77	78
2004-2005	82	80
2005-2006	84	81
2006-2007	84	83
2007-2008	84	83
2008-2009	85	84

discipline, et présenter le même niveau de difficulté d'une année à l'autre.

L'OQRE doit également préparer chaque année un cadre posant les bases de chaque test. Ce cadre sert à préparer un plan d'évaluation plus détaillé qui, à son tour, sert à formuler des questions à choix multiple ou à réponse ouverte. La cohérence du cadre et du plan d'évaluation au fil des ans permet de s'assurer que le nombre et le type de questions, la couverture du curriculum de l'Ontario et le

niveau de difficulté sont comparables d'une année à l'autre.

L'OQRE recrute et forme des éducateurs possédant une expertise en littérature et en mathématiques pour qu'ils appliquent les plans d'évaluation à titre de membres des comités qui rédigent les questions d'examen. L'OQRE fournit son guide des spécifications de développement aux membres des comités pour les aider à rédiger les questions des futurs tests de l'OQRE.

L'OQRE emploie différents processus d'assurance de la qualité pour s'assurer que les questions sont appropriées avant de les inclure dans un test officiel de l'OQRE. Par exemple, des enseignants désignés pourraient poser certaines questions à leurs élèves et, selon les résultats obtenus, les modifier ou les éliminer de la série de questions provisoires. Un autre processus de mise à l'essai consiste à proposer des questions impossibles à distinguer des questions réelles de l'OQRE pour inclusion possible dans de futures évaluations. Les réponses à ces questions ne seraient pas prises en compte dans la note officielle de l'élève, mais les résultats globaux serviraient à uniformiser le niveau de difficulté des questions d'une année à l'autre.

Avant d'être incluses dans un test de l'OQRE, les questions sont examinées par des enseignants membres de deux comités de l'OQRE. Le Comité d'évaluation du contenu s'assure que le test est conforme aux attentes et contenus d'apprentissage du curriculum de l'Ontario, tandis que le Comité de sensibilité veille à ce que les questions soient culturellement équitables envers le plus grand nombre d'élèves et dépourvues de préjugés fondés sur des facteurs tels que le sexe ou la race.

Dans l'ensemble, nous avons conclu que l'OQRE avait appliqué de rigoureux critères dans l'élaboration et la mise à l'essai des questions, que le contenu des tests avait fait l'objet d'un examen approfondi, et que toutes les questions étaient révisées plusieurs fois avant d'être incluses dans une évaluation de l'OQRE.

Pour renforcer la crédibilité de ses tests, l'OQRE a créé un groupe de spécialistes en psychométrie composé de sept professeurs d'université et experts de différentes organisations réparties à travers le Canada et les États-Unis. Deux fois l'an, le groupe examine les procédures de l'OQRE et lui recommande des moyens d'améliorer son processus d'évaluation du contenu.

Plusieurs enseignants et directeurs d'école que nous avons interrogés se disaient généralement insatisfaits des tests de l'OQRE, tandis que d'autres étaient préoccupés par la complexité de certaines

questions et voulaient améliorer la sensibilité culturelle et socioéconomique. Par exemple, un membre du personnel enseignant a souligné que les élèves de l'école avaient eu du mal à répondre à une question concernant un menu parce que l'école était située dans une collectivité à très faible revenu où peu d'enfants avaient l'occasion d'aller au restaurant.

Nous avons également parlé à deux des spécialistes en psychométrie qui donnent des conseils à l'OQRE sur les modèles de test et les aspects plus techniques des évaluations tels que la théorie de la réponse d'item, qui fournit un cadre d'évaluation des tests et de leur capacité à mesurer le rendement des élèves en permettant une comparaison temporelle des résultats. Les deux experts étaient d'accord pour dire que l'OQRE employait un processus rigoureux garantissant l'uniformité d'une année à l'autre.

Malgré leurs préoccupations philosophiques entourant les tests universels, les intervenants avec qui nous nous sommes entretenus, dont des représentants des fédérations d'enseignants, se disaient généralement satisfaits du processus d'élaboration des tests et convenaient du fait que les tests de l'OQRE étaient conformes aux attentes établies dans le curriculum provincial.

### Administration des tests de l'OQRE

Les tests de l'OQRE sont administrés dans des milliers d'écoles à travers la province à des dates fixes durant l'année scolaire. Par nécessité, l'OQRE compte sur la collaboration et le professionnalisme des directeurs d'école et des enseignants pour administrer les évaluations conformément à ses lignes directrices, lesquelles énoncent les procédures à suivre par les administrateurs.

La direction de l'école doit s'assurer que les enseignants sont prêts à administrer le test, que le processus d'administration des tests est bien organisé et que tous les élèves admissibles subissent les tests. Elle doit aussi assurer la sécurité des cahiers d'examen avant et après les tests et veiller à ce qu'ils soient tous ramassés et retournés à l'OQRE.

On s'attend à ce que les élèves travaillent de façon indépendante pour répondre aux questions et écrire leurs réponses durant l'évaluation. Les enseignants ne doivent pas donner les réponses aux élèves, les influencer ou les encourager à modifier leurs réponses. Toute circonstance susceptible d'affecter la validité du rendement des élèves doit être signalée sans tarder à l'OQRE.

Nous avons interrogé des intervenants dans un certain nombre d'écoles élémentaires et secondaires et conclu que des procédures étaient en place pour assurer la sécurité de tout le matériel d'examen et que les administrateurs des tests avaient reçu une formation adéquate. Des membres du personnel enseignant et de la direction ont fait remarquer que le centre d'appels de l'OQRE était très utile et que le personnel de l'OQRE répondait à leurs préoccupations en temps opportun.

Nous avons aussi constaté que les intervenants étaient généralement satisfaits des guides d'administration des tests. Des membres du personnel enseignant et de la direction ont souligné que l'OQRE avait apporté d'importantes améliorations aux guides ces dernières années, en donnant des éclaircissements et en facilitant la mise en oeuvre des exigences. La seule préoccupation commune des enseignants concernait la nécessité de signaler les modifications importantes par rapport aux versions antérieures, par mise en gras, surlignement ou autrement, pour qu'elles n'échappent pas à l'attention du lecteur.

Pour faire respecter ses lignes directrices et réduire le risque d'irrégularités, l'OQRE a engagé un entrepreneur de l'extérieur pour qu'il envoie des surveillants de l'assurance de la qualité dans des écoles choisies au moment de l'administration des tests. Ces surveillants examinent la préparation avant les tests, assurent la sécurité des cahiers d'examen, observent l'administration même des tests, et appliquent d'autres procédures d'assurance de la qualité pour que les écoles respectent les exigences de l'OQRE. Bien que la plupart des écoles soient sélectionnées au hasard, certaines écoles sont visitées en raison des préoccupations

exprimées concernant l'administration des tests de l'année précédente. Les surveillants ont visité plus de 1 300 écoles au cours des cinq dernières années, soit environ 260 écoles par année. Dans l'ensemble, l'entrepreneur a signalé un degré élevé de conformité aux procédures d'administration de l'OQRE.

Bien que tous les conseils aient été visités à l'occasion d'une ou de plusieurs des évaluations, nous avons constaté que 10 des 72 conseils scolaires de la province n'avaient pas été visités par un surveillant d'assurance de la qualité à l'occasion, par exemple, du TPCL au cours de ces cinq années. Un des conseils jamais visités à l'occasion du TPCL était responsable de plus de 20 écoles secondaires. Nous avons également remarqué que 14 des 30 écoles privées visitées par l'entrepreneur comptaient moins de 20 élèves admissibles au TPCL et que certaines en comptaient seulement cinq. Par ailleurs, d'autres écoles privées où plus de 100 élèves étaient admissibles n'ont pas été visitées.

## Exemptions et adaptations

Tous les élèves doivent participer aux évaluations de l'OQRE. La direction des écoles peut toutefois accorder des exemptions aux élèves ayant des besoins particuliers et à ceux qui fréquentent des écoles de langue anglaise mais dont l'anglais est la langue seconde. Cependant, de nombreux élèves ayant des besoins particuliers peuvent démontrer leur niveau de compétence en participant à des tests de l'OQRE avec des adaptations spéciales dont ils bénéficieraient normalement à l'école. Par exemple, les élèves ayant une déficience visuelle peuvent passer les tests de l'OQRE en braille et ceux qui ont des difficultés d'apprentissage peuvent se voir accorder plus de temps pour répondre aux questions.

Les écoles ontariennes qui exemptent des élèves des évaluations de l'OQRE n'en tirent aucun avantage. Les élèves exemptés sont évalués comme n'ayant pas atteint la norme provinciale et inclus dans les résultats globaux de l'école. Il est donc plus avantageux pour l'école d'encourager les



élèves à passer les tests. Cependant, les membres du personnel enseignant et de la direction que nous avons interrogés étaient presque unanimes à dire que cette politique était injuste, car un nombre disproportionné d'élèves exemptés – certaines écoles exemptent jusqu'à 10 % de leurs élèves – risquait de fausser sérieusement les résultats.

Nous avons examiné le nombre d'exemptions accordées au cours des cinq dernières années et constaté que le nombre d'élèves de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années exemptés avait baissé de près de 40 %. Par exemple, le nombre d'exemptions pour le test d'écriture de 3<sup>e</sup> année est passé de 8 100 en 2003-2004 à 4 800 élèves en 2007-2008. Cette baisse est attribuable aux efforts concertés déployés par certains conseils scolaires pour que le plus grand nombre possible d'élèves participent aux évaluations. Nous avons cependant relevé plusieurs conseils où le nombre d'élèves exemptés était resté relativement stable ou avait même augmenté au fil des ans.

### RECOMMANDATION 1

Pour améliorer le processus d'élaboration et d'administration des tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), maintenir la fiabilité et l'objectivité des évaluations, et faire en sorte que tous les élèves aient l'occasion de démontrer leur compétence, l'OQRE doit :

- indiquer aux membres du personnel enseignant et de la direction tout changement notable apporté aux exigences en matière de conformité énoncées dans ses guides d'administration des tests;
- améliorer le processus de sélection des écoles visitées par les surveillants de l'assurance de la qualité pour que tous les conseils scolaires et grandes écoles privées fassent l'objet d'une surveillance périodique;
- déterminer s'il est équitable d'inclure les élèves exemptés dans les résultats globaux comme s'ils n'avaient pas atteint la norme provinciale;

- identifier les écoles et conseils scolaires où le nombre d'élèves exemptés semble relativement élevé et effectuer un suivi pour s'assurer que les exemptions sont justifiées.

### RÉPONSE DE L'OQRE

L'OQRE est heureux que les éducateurs aient reconnu les améliorations apportées aux guides d'administration au cours des dernières années et pensent qu'elles ont clarifié les exigences et en ont facilité la mise en oeuvre. Il convient du fait que les changements importants survenus d'une année à l'autre devraient être mis en relief dans les guides d'administration.

L'OQRE souscrit à la recommandation d'ajouter des éléments au processus de sélection des écoles à faire visiter par des surveillants de l'assurance de la qualité. Ces écoles sont actuellement choisies au hasard mais stratifiées de façon à assurer une représentation proportionnelle des six districts régionaux par type d'école (publique, catholique ou privée). L'OQRE veillera à ce que tous les conseils scolaires soient représentés dans l'évaluation de 2009-2010.

La politique voulant que chaque élève soit pris en compte est conforme au principe général selon lequel les écoles de l'Ontario sont responsables du rendement de tous leurs élèves. Ce sont les directeurs d'école qui déterminent, en consultation avec les parents, quels élèves ne sont pas en mesure de participer à l'évaluation, même avec des adaptations ou des dispositions spéciales. Si l'OQRE excluait les élèves exemptés des résultats de l'école, les écoles qui encouragent la participation de tous les élèves se trouveraient défavorisées par cette pratique. Tous les élèves doivent avoir l'occasion de démontrer leur compétence. La pratique en vigueur fournit des enseignements précieux sur les acquis de chaque élève et encourage l'élève et l'école à assumer la responsabilité de leur rendement. En plus des résultats pour tous les élèves, l'OQRE présente des résultats séparés pour les élèves

participants dans le rapport public de chaque école. Les deux séries de résultats sont valables, mais donnent des renseignements différents.

L'Office convient du fait qu'il devrait assurer un suivi auprès des conseils scolaires et des écoles où les taux d'exemption demeurent élevés. Il faut reconnaître que des taux d'exemption élevés peuvent être appropriés dans les écoles qui servent des groupes spécifiques, comme les écoles spécialisées et les classes qui accueillent des enfants ayant des déficiences multiples. L'OQRE prendra les mesures qui s'imposent dans les autres cas.

## NOTATION DES TESTS ET ANALYSE DES ÉVALUATIONS

### Notation des tests de l'OQRE

La direction de l'école doit ramasser tous les cahiers d'examen remplis, les sceller dans des bacs portant une étiquette de code à barres, et les expédier à l'OQRE. Les cahiers arrivent au lieu de notation dans les bacs scellés, ce qui permet de s'assurer qu'on n'y a pas touché durant le transport. L'OQRE loue des locaux dans un grand palais des congrès pour accueillir les évaluateurs, dont le nombre peut atteindre 1 700. Comme tous les tests de 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années sont évalués durant l'été, l'OQRE peut embaucher des enseignants qualifiés au niveau primaire et secondaire pour qu'ils fassent fonction d'évaluateurs. Dans le cas du TPCL, qui est noté au printemps, beaucoup d'évaluateurs sont des enseignants actifs ou retraités possédant les qualifications requises, mais l'OQRE engage aussi des évaluateurs dont le niveau de scolarité est au moins équivalent à un diplôme universitaire du premier cycle.

Les tests de l'OQRE comprennent des questions à réponse fermée (choix multiple) et des questions à réponse ouverte (réponses écrites). Les réponses fermées sont lues par machine, ce qui assure une notation uniforme. La notation des réponses

ouvertes est plus subjective, car les évaluateurs n'auront pas nécessairement la même opinion sur la note à attribuer.

Afin d'accroître l'uniformité, l'OQRE a établi différentes procédures de contrôle de la qualité, en commençant par un cadre appelé plan de gestion de la qualité, qui vise à assurer l'efficacité et l'efficacé du processus de notation. Le plan, qui est mis à jour chaque année, décrit le processus de recrutement et de formation des évaluateurs, en plus de prévoir les activités quotidiennes requises pour garantir une notation de qualité. Il énonce aussi les procédures de supervision et d'approbation.

Au début du processus de notation, tous les évaluateurs doivent suivre une formation pour savoir comment interpréter et appliquer les exigences. Ils apprennent comment évaluer une question, à l'aide d'échantillons de copies d'élèves qui donnent des exemples de réponses correspondant aux différents niveaux scolaires et d'une grille d'évaluation qui décrit les éléments d'information que les réponses des élèves sont censées contenir. Enfin, les évaluateurs doivent réussir un examen de compétence.

Outre ces mesures de protection et procédures, un consultant engagé par l'OQRE en 2004 a recommandé une formation en ligne, qui aiderait à uniformiser les normes, car tous les évaluateurs recevraient des instructions identiques. Elle permettrait aussi aux évaluateurs d'apprendre à leur propre rythme et de se préparer à la maison avant d'entreprendre le processus de notation. Nous avons également noté que la formation en ligne pourrait aider à améliorer la productivité et à offrir une rétroaction plus rapide aux évaluateurs. L'OQRE n'a toutefois pas adopté cette formule.

L'OQRE utilise des « examens-contrôles de validité » pour surveiller l'exactitude de chaque évaluateur. Les examens-contrôles sont notés à l'avance par des experts et généralement glissés parmi les copies d'examen légitimes tout au long de la période de notation afin de permettre une surveillance quotidienne et cumulative. L'objectif est de déterminer si les évaluateurs notent les réponses des élèves conformément aux normes établies par

le groupe d'experts et si une nouvelle formation s'impose.

L'OQRE a établi des objectifs de validité à atteindre dans le processus de notation. Un de ces objectifs est de faire en sorte que, dans 95 % des cas, il n'y ait pas plus d'un niveau de différence entre la note attribuée à l'examen-contrôle et celle déterminée par le groupe d'experts. Pour les évaluations de 2008 au niveau des 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années et le TPCL de 2009, l'OQRE a atteint l'objectif de validité de 95 % pour presque toutes les questions notées.

Pour d'autres questions, où l'objectif est de faire en sorte que la note attribuée à 70 % des examens-contrôles soit égale à celle déterminée par le groupe d'experts, l'OQRE n'atteint pas toujours son objectif, mais il a fait des progrès en ce sens au cours des dernières années.

Les objectifs de validité permettent également de s'assurer que les évaluateurs traitent un nombre suffisant d'examens-contrôles durant le processus de notation. En 2008, nous avons remarqué que les évaluateurs ne traitaient pas suffisamment d'examens-contrôles au début du processus pour permettre à l'OQRE de repérer ceux qui avaient besoin d'une nouvelle formation. Pour le TPCL de 2009, l'OQRE a haussé le nombre de contrôles de validité par évaluateur, mais le nombre variait beaucoup, car certains évaluateurs notaient plus de 150 examens-contrôles alors que d'autres en traitaient moins de 40.

Nous avons constaté que d'autres administrations utilisaient un processus où des superviseurs vérifient un certain pourcentage des examens déjà notés afin de mettre l'accent sur le travail des évaluateurs qui n'atteignent pas les objectifs de validité. Les superviseurs peuvent intervenir, offrir une nouvelle formation ou même renvoyer les évaluateurs qui ne peuvent pas noter les examens de façon exacte et uniforme.

Dans l'ensemble, nous avons conclu qu'il y avait matière à amélioration, mais que le processus d'évaluation était suffisamment contrôlé pour assurer la validité, l'uniformité et la fiabilité des résultats.

## RECOMMANDATION 2

Pour améliorer le processus d'évaluation et assurer la validité, l'uniformité et la fiabilité continues des résultats, l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation doit :

- envisager d'adopter la formation en ligne pour les évaluateurs;
- examiner différentes façons d'augmenter le nombre de contrôles de validité par évaluateur, particulièrement au début du processus de notation;
- envisager d'avoir recours à des superviseurs pour aider à améliorer l'exactitude des évaluateurs.

## RÉPONSE DE L'OQRE

L'OQRE cherche constamment des moyens d'améliorer le processus d'évaluation. La recommandation de 2004 concernant la formation en ligne avait été faite dans le contexte d'un système de notation à base d'images. La notation à base d'images a été examinée de près, mais jugée inappropriée à ce moment-là. L'OQRE continue d'explorer les solutions technologiques qui permettraient de répondre aux exigences du programme de l'OQRE pour l'Ontario, dont différentes formules de formation en ligne.

L'OQRE souscrit à la recommandation concernant les contrôles de validité et, en 2009, il a apporté des améliorations au processus, qui ont fait augmenter le nombre d'examens-contrôles notés par chaque évaluateur. L'OQRE se fixe des objectifs de validité pour chaque question afin d'assurer l'exactitude et la fiabilité des résultats des élèves. En 2009, dans 95 % des cas, il n'y avait pas plus d'un niveau de différence entre la note attribuée aux examens-contrôles et celle déterminée par le groupe d'experts. L'OQRE se fixe aussi un objectif de validité pour les réponses qui reçoivent la même note que celle attribuée par le groupe d'experts. L'OQRE a établi cet objectif de rendement à titre de

pratique exemplaire et amélioré les processus connexes au cours des cinq dernières années. Nous sommes la seule administration qui établit un tel objectif et qui publie des rapports sur les résultats obtenus.

L'OQRE convient du fait que le recours à des superviseurs est une des nombreuses méthodes permettant d'assurer la validité et la fiabilité de la notation. La plupart des administrations choisissent entre deux options : utiliser des examens-contrôles et faire appel à des superviseurs. L'OQRE, en consultation avec son groupe de spécialistes en psychométrie, envisagera un recours additionnel à des superviseurs pour surveiller et appuyer les évaluateurs considérés comme ayant besoin d'un complément de formation.

### Analyse et suivi des évaluations

Pour certains parents, les résultats aux tests de l'OQRE sont les seuls renseignements publics dont ils disposent pour évaluer le rendement des écoles et conseils scolaires locaux. En 2007-2008, dans environ 1 000 des 3 500 écoles élémentaires, moins de 50 % des élèves atteignaient le niveau 3, qui est la norme provinciale, en lecture, 3<sup>e</sup> année. Dans les écoles du conseil le plus performant de la province, 73 % des élèves atteignaient au moins le niveau 3; dans celles du conseil le moins performant, le pourcentage était de 49 %.

De nombreux membres du personnel enseignant et de la direction ont fait remarquer que l'acceptation accrue des résultats de l'OQRE faisait monter les pressions exercées sur les écoles pour qu'elles améliorent les résultats à la base des interventions du Ministère et des conseils scolaires et des classements établis par des organismes privés. En fait, d'autres personnes utilisent souvent ces résultats à des fins qui n'ont rien à voir avec l'éducation. Il arrive notamment aux agents immobiliers de citer les résultats de l'OQRE pour inciter les parents à

déménager dans des régions où les écoles sont plus performantes.

Pour assurer la validité, la fiabilité et l'exactitude des résultats déclarés, l'OQRE emploie différentes procédures d'assurance de la qualité. Ces procédures comprennent le recours à un logiciel de vérification d'intégrité pour repérer les schémas de réponse inhabituels aux questions à choix multiple qui dénoteraient une collusion entre les élèves d'une école donnée, l'examen de certaines réponses ouvertes provenant de 5 % des écoles afin de déceler les schémas indicateurs de collusion, et les enquêtes sur les plaintes pour découvrir tout signe d'impropriété. Bien que l'OQRE n'ait pas de processus formel de traitement des plaintes, la majorité des 14 enquêtes menées en 2007-2008 faisaient suite à des préoccupations exprimées par la direction des écoles, les enseignants et le personnel des conseils scolaires.

En ce qui concerne la possibilité de tricherie par les élèves, la Colombie-Britannique s'est dotée d'un processus formel de traitement des plaintes qui énonce les responsabilités des élèves, des écoles et des conseils scolaires et prévoit des formulaires standard où doivent être consignés les détails de chaque incident ainsi que les mesures prises.

Si l'OQRE décèle un problème avec les résultats d'une école ou d'un conseil scolaire, les résultats en question ne sont pas rendus publics. En 2006, par exemple, les résultats de quatre écoles élémentaires relevant de différents conseils n'ont pas été révélés, après qu'une enquête eut permis de déterminer que les élèves avaient reçu une assistance inappropriée. En 2007, à la suite de plaintes formulées par des membres du personnel, les résultats de 24 écoles d'un conseil ont été passés sous silence parce que l'administration du conseil avait distribué du matériel d'examen par inadvertance. En 2008, les résultats de toutes les écoles ont été divulgués.

L'OQRE ne précise pas pourquoi les résultats n'ont pas été rendus publics, mais il encouragerait sans doute les écoles à se conformer aux lignes directrices en matière d'évaluation en communiquant des informations plus complètes et plus

ouvertes. Les membres du personnel enseignant et de la direction à qui nous avons parlé ont indiqué qu'ils n'étaient pas courant de la politique de suppression des résultats. Ils étaient d'avis que le guide d'administration devrait être plus explicite sur les répercussions des infractions à la politique. Nous avons remarqué que le guide d'administration des évaluations en vigueur au Massachusetts expliquait clairement les sanctions prévues en cas d'infraction, comme la suspension du permis d'enseigner.

En examinant les préoccupations antérieures et en nous entretenant avec le personnel de l'OQRE, nous avons conclu qu'aux niveaux inférieurs (3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années), la non-conformité des enseignants ou de la direction aux procédures administratives constituait le principal risque pour l'intégrité des résultats. Au niveau secondaire (9<sup>e</sup> année et TPCL), le risque passe de la direction et du personnel enseignant aux élèves, qui sont plus susceptibles de se livrer à des pratiques de collusion ou à d'autres formes de tricherie. Exception faite de certaines variations pour le TPCL, l'OQRE utilise essentiellement le même processus d'assurance de la qualité pour tous les tests plutôt qu'une approche diversifiée tenant compte des risques associés à chacun d'eux.

En plus de se pencher sur les anomalies au niveau de l'élève, l'OQRE effectue un examen informel des résultats au niveau de l'école et du conseil scolaire. Il pourrait toutefois devoir procéder à une analyse et un suivi plus formels pour s'assurer que le processus d'évaluation aide effectivement à améliorer le rendement des élèves. Par exemple, certains membres du conseil d'administration de l'OQRE se disaient préoccupés par le fait qu'au cours des trois dernières années, seulement 35 % des élèves en mathématiques appliquées, 9<sup>e</sup> année avaient obtenu le niveau 3 au test de l'OQRE. Plusieurs voulaient que l'OQRE fasse enquête pour déterminer si ces élèves manquaient de motivation ou avaient reçu des instructions inadéquates, ou encore s'il y avait des problèmes avec le curriculum.

Afin de motiver les élèves de 9<sup>e</sup> année, l'OQRE a permis aux conseils scolaires de toute la province d'intégrer les résultats obtenus à son test de

9<sup>e</sup> année à la note finale de l'élève. La politique du Ministère stipule que l'examen de fin d'année peut représenter jusqu'à 30 % de la note finale de l'élève. En 2008-2009, un des conseils scolaires visités a décidé que les résultats de l'OQRE compteraient pour 15 % de la note finale de l'élève en mathématiques, 9<sup>e</sup> année. Le pourcentage de la note finale que ces résultats représentent varie entre 0 % et 15 % dans la province.

Durant notre vérification, nous avons repéré d'importantes variations dans les résultats des tests d'une année à l'autre. Nous avons notamment constaté qu'au cours des quatre dernières années, les résultats aux tests de 3<sup>e</sup> année avaient baissé de plus de 20 % dans 10 % des écoles, mais augmenté de plus de 20 % dans une autre tranche de 10 %. Cela démontre qu'il pourrait y avoir une hausse graduelle des résultats de l'OQRE à l'échelle de la province, mais qu'il pourrait aussi y avoir des fluctuations importantes au niveau de l'école sur lesquelles il faudrait faire enquête afin de déterminer si les écarts sont raisonnables.

Dans certaines écoles, les résultats variaient de plus de 50 % d'une année à l'autre. Par exemple, dans une école où moins de 40 % des élèves de 3<sup>e</sup> année atteignaient la norme provinciale entre 2004 et 2007, ce pourcentage est passé à 100 % en 2008. Cette amélioration peut susciter des doutes, mais elle pourrait être attribuable à des facteurs légitimes tels qu'une différente cohorte d'élèves, un changement de personnel, des mesures correctives instaurées par le Ministère, ou des interventions du conseil scolaire ou de l'école pour améliorer les résultats.

L'OQRE ne procède pas à des analyses ou enquêtes formelles pour découvrir la cause des changements soudains. Il devrait envisager de le faire, car ces analyses lui permettraient de déterminer si les écarts notables sont justifiés ou s'ils découlent du processus d'évaluation.

### RECOMMANDATION 3

Pour assurer la fiabilité, l'uniformité et la validité continues des résultats à ses tests, l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) doit améliorer ses procédures d'assurance de la qualité, c'est-à-dire :

- mettre en oeuvre un processus formel de traitement des plaintes pour aider à cerner les tendances et à déterminer les mesures qui permettraient de prévenir la non-conformité aux lignes directrices en matière d'évaluation ou de décourager la tricherie chez les élèves;
- envisager de divulguer plus de renseignements lorsqu'il s'abstient de révéler les résultats d'une école donnée, afin de décourager la non-conformité aux lignes directrices en matière d'évaluation;
- mentionner dans ses guides d'administration les sanctions potentielles en cas d'infraction à la politique de l'OQRE;
- adapter son processus d'assurance de la qualité de façon à tenir compte des risques associés à chaque test;
- examiner les résultats obtenus en mathématiques appliquées, 9<sup>e</sup> année afin de déterminer si l'intégration des résultats de l'OQRE à la note finale aide à motiver les élèves et, dans l'affirmative, proposer une approche plus uniforme;
- faire enquête sur les variations interannuelles anormales dans les résultats des écoles et veiller à ce qu'elles soient justifiées.

### RÉPONSE DE L'OQRE

L'OQRE prend très au sérieux les plaintes concernant la non-conformité aux lignes directrices en matière d'évaluation et il s'est doté d'un rigoureux processus d'assurance de la qualité pour garantir l'uniformité de l'administration des tests à l'échelle de la province. L'OQRE a toujours donné suite aux plaintes aux

niveaux de l'école et du conseil et, en 2009, il a introduit un format standard pour les enquêtes à ces niveaux. L'OQRE dispose maintenant d'un protocole clair pour les enquêtes et la non-divulgence justifiée des résultats et il continuera d'étudier les approches adoptées ailleurs.

L'OQRE souscrit à la recommandation selon laquelle, dans les cas où la non-conformité aux lignes directrices en matière d'administration des tests a été confirmée, il doit expliquer pourquoi les résultats n'ont pas été divulgués. L'OQRE soulignera également les conséquences potentielles de la non-conformité à ses lignes directrices.

L'OQRE applique toutes les procédures d'assurance de la qualité à tous les tests parce qu'il est important de tenir compte des mêmes facteurs, dont le bien-fondé des procédures administratives, la sécurité du matériel, la conformité de la direction et du personnel, et l'honnêteté des élèves. Certaines procédures sont toutefois utilisées plus souvent pour certains tests, par exemple lorsque l'OQRE compare les résultats au test de mathématiques, 9<sup>e</sup> année et au TPCL afin de déceler les cas de collusion. L'OQRE continuera d'examiner son processus d'assurance de la qualité et d'adapter ses stratégies aux conditions de chaque évaluation.

L'OQRE souscrit à la recommandation d'examiner la pratique consistant à intégrer les résultats de son test de mathématiques, 9<sup>e</sup> année à la note attribuée à l'élève par l'école. En 2010, il inclura des questions sur cette pratique dans son questionnaire à l'intention des enseignants de 9<sup>e</sup> année et il examinera les réponses données à la lumière du rendement des élèves afin de déterminer la meilleure façon de procéder.

L'OQRE a toujours eu pour pratique d'examiner les fluctuations majeures dans les résultats des écoles et de communiquer avec les directeurs de l'éducation des écoles concernées. Une procédure plus formelle a été introduite durant l'été 2009 : l'OQRE demande

aux surintendants responsables des écoles affichant de grandes variations de procéder à un examen et de lui présenter un rapport écrit expliquant tout gain exceptionnel. Comme il est noté dans le rapport du vérificateur général, les fluctuations importantes peuvent être attribuables à différents facteurs légitimes. Dans les enquêtes menées jusqu'ici, nous avons conclu que tel était le cas.

## Rapports sur les résultats aux tests de l'OQRE

La loi oblige l'OQRE à présenter au public et au ministre de l'Éducation des rapports sur les résultats de ses tests et, en général, sur la qualité et l'efficacité de l'enseignement au palier primaire et secondaire. Pour les élèves des écoles de langue anglaise et de langue française, les résultats des tests de l'OQRE dans chaque discipline sont déclarés au niveau de l'école, du conseil scolaire et de la province dans son ensemble. Ces résultats sont comparés à ceux des années antérieures et sont aussi calculés pour les garçons, les filles, les élèves qui apprennent l'anglais et les élèves ayant des besoins particuliers. Des résultats contextuels plus détaillés sont accessibles aux écoles et aux conseils scolaires via un site Web sécurisé. Les parents reçoivent aussi un bulletin individuel contenant les résultats de leur enfant.

Outre les données statistiques publiées chaque année, l'OQRE diffuse une série de rapports incluant un résumé des tendances de haut niveau, une description des cas de réussite et les stratégies recommandées pour aider les élèves à s'améliorer. Ces rapports font ressortir les points susceptibles d'amélioration pour la direction et le personnel des écoles, et les membres de la direction et du personnel à qui nous avons parlé ont indiqué que les résultats de l'OQRE les aidaient à planifier des stratégies afin d'améliorer l'enseignement en salle de classe. Certains enseignants ont ajouté que l'OQRE leur

faisait savoir dans quelle mesure ils se conformaient au curriculum.

Ces rapports provinciaux annuels de l'OQRE comprennent aussi les résultats des questionnaires remplis par les élèves, les directeurs d'école et les enseignants. Par exemple, le questionnaire à l'intention des enseignants demandait à ceux-ci s'ils utilisaient les données de l'OQRE et d'autres ressources telles que la bibliothèque et les logiciels de l'école. Beaucoup d'enseignants interrogés ont souligné que le questionnaire ne variait guère d'une année à l'autre et qu'il ne leur permettait pas de formuler des commentaires généraux ou de soulever d'autres questions. En 2009, l'OQRE a lancé une stratégie de communications pilote pour que certains membres du personnel de l'école lui fournissent une rétroaction plus ouverte sur son processus d'évaluation des élèves.

En 2007, l'OQRE a élargi son programme de sensibilisation afin de pouvoir offrir des ateliers et des séminaires sur demande afin d'aider le personnel des conseils scolaires et des écoles à comprendre et utiliser ses données de façon à améliorer le rendement des élèves. Le personnel de sensibilisation de l'OQRE dirige des ateliers régionaux auxquels peuvent assister des représentants de tous les conseils et il visite chaque conseil individuellement. Certains conseils de la province ont reçu jusqu'à dix visites du personnel de sensibilisation, tandis que d'autres en ont reçu relativement peu.

En janvier 2009, le conseil d'administration de l'OQRE a demandé à sa direction de lancer une stratégie de communications plus vigoureuse auprès du public et des collectivités. Il voulait notamment aider les parents et le grand public à mieux comprendre les avantages du processus d'évaluation dans l'amélioration de l'apprentissage des élèves. Plusieurs membres de la direction et du personnel enseignant des écoles que nous avons interrogés convenaient du fait que l'OQRE devrait s'efforcer davantage d'expliquer et de promouvoir le processus d'évaluation.

## RECOMMANDATION 4

Pour améliorer ses politiques et processus ainsi que les procédures conçues pour produire des rapports exacts et fiables qui peuvent servir à améliorer le rendement des élèves, l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) doit :

- envisager de formaliser son initiative pilote de poser plus de questions ouvertes à la direction, au personnel enseignant et aux élèves des écoles afin d'obtenir une meilleure rétroaction sur le processus d'évaluation et les moyens de l'améliorer;
- élaborer une stratégie de sensibilisation plus formelle pour que les écoles et les conseils scolaires aient une meilleure idée de la valeur de ses données et de leur utilité dans l'amélioration de l'apprentissage des élèves;
- aider les parents et le grand public à comprendre comment le processus d'évaluation peut améliorer l'apprentissage des élèves.

## RÉPONSE DE L'OQRE

Il est important de poser les mêmes questions chaque année afin de pouvoir faire des comparaisons temporelles. L'OQRE a fait des recherches sur les facteurs associés au rendement des élèves et il révisera ses questionnaires afin de recueillir des données sur ces facteurs. Les questionnaires révisés seront mis en oeuvre en 2010 pour les évaluations des cycles primaire et moyen. L'OQRE reconnaît l'importance de recueillir les commentaires des éducateurs et il utilise différentes techniques à cette fin, dont des groupes de concertation, un forum d'échange sur son site Web public, un magazine Web, des visites aux surveillants par le Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation, et les activités de jumelage pour le TPCL.

L'OQRE a établi son programme de sensibilisation afin d'aider les écoles et conseils scolaires à comprendre la valeur de ses données et la meilleure façon de les utiliser pour planifier les améliorations à apporter au système. L'OQRE

souscrit à la recommandation et il continuera d'améliorer ses activités de sensibilisation pour que les écoles et conseils puissent tirer parti de ses données.

L'OQRE est en accord avec la recommandation de faire mieux comprendre comment le processus d'évaluation peut servir à améliorer l'apprentissage des élèves. Il continuera d'améliorer ses rapports publics et son matériel de communications à l'intention des parents. Le conseil d'administration de l'OQRE a d'ailleurs fait des communications une des priorités de son plan d'activités 2009-2010.

## COÛTS D'ADMINISTRATION

Les dépenses principales de l'OQRE se rapportent à l'administration des tests, comme les coûts engagés pour assurer la dotation et le recrutement des évaluateurs temporaires ainsi que l'impression, l'entreposage et la distribution des tests. En 2008-2009, l'OQRE a dépensé près de 32 millions de dollars pour offrir ses services. Nous avons constaté que l'OQRE avait mis au point un bon processus budgétaire pour aider à contrôler les coûts et qu'au cours des cinq dernières années, il avait réussi à réduire ses dépenses annuelles de plus de 20 % tout en offrant essentiellement le même service. Il a notamment sabré les coûts d'impression, d'entreposage, de distribution et de notation des tests.

L'OQRE est tenu de suivre les directives du Conseil de gestion du gouvernement dans l'acquisition des biens et services; nous avons constaté qu'il se conformait au processus d'appel d'offres et que les documents et approbations nécessaires étaient versés au dossier. En 2008, les services de vérification du Ministère ont examiné des processus financiers choisis de l'OQRE et conclu que sa procédure de remboursement des frais de déplacement fonctionnait généralement bien et que toutes les dépenses remboursées étaient appuyées par des reçus conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du Conseil de gestion du gouvernement.